



Le 29 septembre, Cosne fait la fête

Comme nous l'avons vu dans la Cosnoisette de septembre, la Saint-Michel était une foire réputée qui attirait bon nombre de marchands et de chalands des alentours de Cosne. C'était une occasion unique de faire des achats, mais aussi de se divertir. C'est en 1809 qu'il est fait allusion pour la première fois à ces réjouissances publiques : « *les jours sus-désignés [soit les 29, 30 et 31 septembre sic] les bals publics cesseront à dix heures du soir.* »

En 1832, deux bals ont lieu les 29 et 30 septembre et sont précédés d'un spectacle. Les danseurs sont invités à se retrouver dans la salle Gueneau. Les matrices cadastrales nous permettent de retrouver la trace de Charles Gueneau, musicien de son état, qui possédait une maison, un bâtiment et une cour sis rue des Quatre Vents. Il s'avère que cette propriété correspond au palais épiscopal... lequel convenait parfaitement, vu ses dimensions, à l'organisation de bals publics !!!

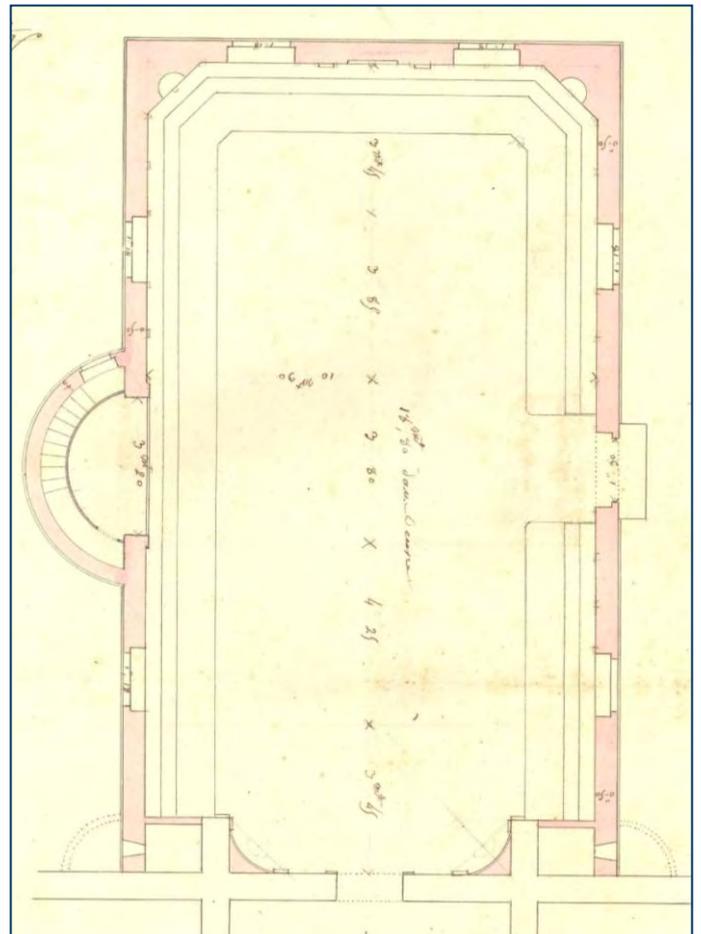
Une souscription publique est lancée afin de financer ces réjouissances offertes aux habitants de Cosne et des alentours. « *Le prix de la souscription est fixé à 6 francs* ». Huit commissaires sont nommés pour gérer les fonds récoltés, dont le maire, Auboué, et le commandant de la garde nationale, Poirson.

56 souscriptions sont recueillies, pour un montant de 336 francs. Il est dû 207 francs au sieur Gueneau pour la location de sa salle de bal (et ses talents de musicien ?). On note aussi la présence de gardes, rétribués... et abreuvés en vin !

En 1836, le montant de la souscription est porté à 8 francs, « *à cause des dépenses extraordinaires à faire pour la décoration de la nouvelle salle.* » Il s'agit de la salle de bal (1) construite par la Ville dans le jardin de l'ancien couvent des Augustins, le long du Nohain. La salle du sieur Guéneau est alors abandonnée au profit de ce nouveau lieu dédié à la danse.

Au fil des ans, les réjouissances proposées évoluent : à partir de 1839, un concert le 30 septembre, un bal le 1^{er} octobre. En 1840, est organisée une tombola.

Plan de la salle de bal, 1836



La Saint-Michel attire aussi « des comédiens ambulants qui construisent des baraques plus ou moins étendues » sur la place d'Armes (2). En 1848, les riverains se plaignent « que toutes ces baraques ... par le bruit discordant de leurs instruments de musique et les cris des animaux plus ou moins sauvages qui se font entendre, sont pour les habitations voisines un sujet de vexation continuelle. » Ils demandent « que lesdites baraques soient placées dans un endroit qui ne gêne personne », en vain.

A partir de 1865, la Ville décide de prolonger la durée des fêtes de Saint-Michel, non pour l'agrément des habitants, mais surtout dans « l'espoir que les populations voisines viendront en grand nombre à Cosne, ce qui sera pour le commerce en général une occasion de bénéfice. » Le conseil municipal « vote à l'unanimité une somme de 100 francs à prendre sur le crédit des fêtes publiques », afin d'offrir des réjouissances publiques à ses visiteurs. Une commission est nommée « pour s'occuper de la direction à donner aux fêtes du 29 septembre. »

Affiche, 1865

VILLE DE COSNE-SUR-LOIRE NIEVRE.

FÊTE
DE SAINT-MICHEL

Les 29, 30 Septembre et 1^{er} Octobre 1865

VENREDI 29 SEPTEMBRE,
FOIRE aux BESTIAUX et MARCHANDISES

Samedi 30 Septembre,
CONTINUATION DE LA FOIRE
GRAND BAL

Offert par la Ville de Cosne.
DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE,
JEUX ET DIVERTISSEMENTS:
MAT DE BEAUPRÉ | **JEU DES CISEAUX**
Mât de Cogne incliné | Course en Baquets

GRAND FEU D'ARTIFICE

LES 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE ET 1^{er} OCTOBRE.
REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES
Données par la Troupe Deshayes.

Pendant toute la durée de la Fête,
JEUX ET SPECTACLES FORAINS
Danses publiques sur la Place-d'Armes et dans les différentes salles.

Le Maire de Cosne, B. DES AGES.

Attirer la foule est une bonne chose pour le commerce, toutefois, il faut aussi prévenir les débordements qui pourraient survenir. En 1809, un arrêté du maire rappelle les règlements relatifs aux débits de boissons : « *il est défendu à tous vendeurs de vin en détail de donner à boire à aucun habitant après 10 heures du soir.* »

Quelques décennies plus tard, l'heure n'est plus aux restrictions. Au contraire, dès 1888, « *considérant que les fêtes de Saint Michel... attirent dans la ville un grand nombre d'étrangers, les débitants de la commune de Cosne sont autorisés à tenir leurs établissements ouverts toute la nuit.* »

Enfin, une dernière mesure est prise le 19 septembre 1912. Considérant « *que la coïncidence de ces jours de fête avec le jour de repos hebdomadaire (3) est de nature à porter préjudice au public et à compromettre les intérêts et le fonctionnement des magasins de détail* », le maire de Cosne, Belleau, arrête que « *les dimanches 22, 29 septembre et 6 octobre 1912 sont déclarés jours de fête locale. Le repos hebdomadaire pourra être supprimé dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos est donné le dimanche.* »

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE COSNE
(NIÈVRE)

Du **DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 1936** et JOURS SUIVANTS
jusqu'au **DIMANCHE 11 OCTOBRE** inclus

FÊTES ET FOIRE
DE
SAINTE-MICHEL

Le **SAMEDI 26 SEPTEMBRE**, à 21 heures
CONCERT par l'Harmonie, Boulevard de la République

Le **DIMANCHE 27 SEPTEMBRE**
Ouverture de la Fête (Nombreuses Attractions)

Le **MARDI 29 SEPTEMBRE**
FOIRE POUR LES BESTIAUX, DITE DE SAINT-MICHEL
GRANDE FÊTE FORAINE

Le **DIMANCHE 4 OCTOBRE**
GRANDE FÊTE DE SAINT-MICHEL

Le **DIMANCHE 11 OCTOBRE**
CONTINUATION & TERMINAISON DE LA FÊTE

Pendant toute la durée des Fêtes et de la Foire : Belles et très intéressantes Attractions. — La Chenille, l'Auto-Skooter, l'Autodrome enfantin, Chevaux de Bois, Loteries de toutes sortes, Tirs, Confiseries, Croustillons Bruxellois, Bal Parquet, etc.

Toutes les facilités de transport. — Chemins de fer : Direction de Paris, Nevers, Bourges, Clamecy, Saint-Amand.
Autobus : Directions de Châteauneuf-Val-de-Bargis, Saint-Fargeau, Lère, Savigny, Santranges, Vailly, Jars, Sury-ès-Bois.

(Des trains spéciaux seront mis à la disposition du public le Dimanche 4 Octobre, sur la Ligne de Cosne à Saint-Amand).

Le Maire de Cosne, **Pierre LALLEMENT.**

Affiche, 1936

La fête est étendue à la place de Saint-Agnan. En ville, la grogne monte. Les réclamations des riverains qui se plaignent des désagréments occasionnés par la présence des attractions foraines (bruit, difficultés de circulation et de stationnement, gêne pour le commerce, danger pour les piétons et en cas d'incendie...) ne seront pas entendues avant 1969. Le 18 novembre, une pétition signée par 190 personnes est remise au maire. Le conseil municipal se déclare alors favorable au déplacement de la fête foraine à la Pêcherie dès 1970, en dépit de l'opposition des habitants du quartier Saint-Agnan à ce transfert.

En 1972, une seconde pétition circule pour demander le retour de la fête foraine à son ancien emplacement et un referendum est même organisé. Les réclamations resteront cette fois-ci lettre morte...

remis à M^r le Maire le :
18 novembre 1969

Feuillet 1

Liste des personnes signataires appuyant la pétition tendant à la décentralisation des fêtes de St-Michel et au maintien des marchés de COSNE sur leur lieu habituel

13 NOV 69

Noms et Adresses	Profession	Signature
BRILLON 2 pl. g. Edmondes	Elect. Spéc. Auto	A. Brillon
RAISSONNIER 40 République	frances	R. Raissonnier
PETETIN Jean B République	Cab. Restaurent	J. Petetin
CHOLLET Paul B République	Peintre	P. Chollet
DUMAS A République	Chermeur	A. Dumas
LA SALLE Jacques B République	Cabier	J. La Salle
GREGOIRE Ad B République	Artiste	A. Gregoire
BILLET Jean B République	Peintre	J. Billet
RUCONDET Jean R. de France	Peintre	J. Rucondet
PETIT Roger B République	Peintre	R. Petit
LAURENT Paul R. de France	Emp. Loge	P. Laurent
LAURENT Marie L. "	Peintre	M. Laurent
GALLON Marie B République	frances	M. Gallon
BOURRA B République	Comptable	B. Bourra
RICARD Jean 6 rue de France	Négociant	J. Ricard
MERLETTI Jean B République	"	J. Merletti
CROCHET Marthe Henri	Boulangere	M. Crochet
Commissaire à la commune	Commissaire	H. Bouillet
Mandry 5 rue du Commerce	Peintre	M. Mandry
PACHIZAUD Serge Vetements	Vetements	S. Pachizaud
MENDEL 2 rue du Commerce	Chef de Pêche	M. Mendel
PEREAULT 4 rue du Commerce	Relieur	P. Pereaute

Pétition, 1969

REFERENDUM

FETE de SAINT-MICHEL - 58 COSNE-sur-LOIRE

Ecrire en majuscules :

NOM : PRENOMS :

PROFESSION :

ADRESSE :

(1) Je suis pour le maintien de la fête de Saint-Michel à COSNE Place de la Pêcherie = 3 dimanches (emplacement 70 et 71).

(2) Je suis pour le retour de la fête de Saint-Michel à COSNE Boulevard de la République/Place de la Mairie/Place Saint-Agnan = 2 dimanches (ancien emplacement et traditionnel).

Nombre de forains pouvant s'installer = tous les forains présents cette année 1971.

Fait à Cosne-sur-Loire le 21/11/72

(Signature) *J. Auger*

(1) Rayer le paragraphe inutile

A retourner de suite avec l'enveloppe ci-jointe.

Referendum, 1972

- (1) A l'emplacement de l'actuelle poste. Une quinzaine d'années plus tard, elle sera convertie en salle de classe pour l'école primaire des Frères des écoles chrétiennes.
- (2) Actuel boulevard de la République
- (3) Le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers a été établi par la loi du 13 juillet 1906.

Sources Archives de Cosne :

- 1 D 15 et 1D16 Registres des délibérations du conseil municipal, 1866-1870
- 2 D 2 Registre des arrêtés du maire, an 12-1811
- 2 D 25 et 2 D 26 Registre des arrêtés du maire, 1875-1926
- 1 G 7 Matrice des propriétés bâties et non bâties, 1837-1914
- 1 I 11 Organisation de bals pour la Saint-Michel, 1832-1845
- 1 I 13 et 1 I 43 Organisation des fêtes de la Saint-Michel, 1865 et 1936
- 4 M 8 Construction d'une salle de bal, 1836-1837
- 1 W 275 et 1 W 425 Pétitions pour le déplacement de la fête foraine, 1969-1972